

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 26 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026  
Date d'affichage de la convocation : 20/03/2026

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 29  
Présents : 26  
Représentés : 03  
Votants : 29

#### Délibération n°

2026\_D\_028

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAIN, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY Bernal COLLOMBET, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Roman VINCENT, Axelle BOUDIN, Philippe GOFFART, Agnès PETITJEAN, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), M. Gérald ROUSSELOT (pouvoir à Reynald CARLOT), Mme Elodie BRINDLE-CHORAIN pouvoir à Sophie BLANCHIN).

Absents : --

Secrétaire de séance : Sylvie VELUT

**Objet de la délibération : COMMUNE VILLADIN – REGULARISATION DE L'ACTE ADMINISTRATIF POUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE EAU AU PROFIT DU SDDEA**

Madame le Maire

↳ Rappelle la délibération n°50/2014 du 10 juillet 2014 prise par la commune de Pâlis (aujourd'hui commune déléguée d'Aix-Villemaur-Pâlis), relative au schéma départemental de coopération intercommunale, prévoyant le transfert de la compétence « eau » au profit du SDDEA à compter du 1er janvier 2015 ;

↳ Informe le Conseil municipal que, lors de la rédaction de l'acte administratif relatif à ce transfert, une erreur s'est produite : la parcelle cadastrée section E n°328, d'une superficie de 612 316 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de Villadin, a été intégrée à tort ;

↳ Précise qu'il convient de régulariser cette situation et qu'un nouvel acte a été établi à cet effet par Maître Valérie COTTET, notaire à Noailles (Oise) ;

↳ Demande au Conseil municipal l'autorisation de signer l'acte de régularisation tripartite entre la commune de Villadin, le SDDEA et la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▷ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit acte de régularisation.

▷ **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

